

En inscrivant un enfant dans notre établissement, les parents comme leurs enfants s'engagent à se conformer pleinement aux dispositions du présent règlement de l'école.

## 1. Entrées et sorties des classes – Ponctualité

Les horaires de l'école sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

L'école ne peut être tenue pour responsable des élèves arrivant avant les heures d'ouverture.

Les retardataires sont accueillis dans le hall d'entrée de l'école et sont ensuite accompagnés en classe après la fin de la session d'introduction à 9h.

Les adultes (parents, nanny...) prenant en charge des enfants sont tenus de les garder sous surveillance.

Le personnel enseignant vous sera reconnaissant de respecter les horaires suivants :

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI	
MATIN	APRES-MIDI
Les enfants peuvent être accueillis en garderie dès 7h50 (les parents sonnent à la porte et accompagnent leurs enfants jusqu'à la garderie)	Fin des leçons l'APRÈS-MIDI (lundi, mardi, jeudi, vendredi) PS & MS : <b>15h55</b> GS à CM2: <b>16h00</b>
MATIN (ouverture des portes : <b>8h25</b> / fermeture des portes : <b>8h40</b> )	
<b>Début des cours pour toutes les classes : 8h45</b>	
MERCREDI	
<b>Mêmes horaires de début des cours MAIS sortie à 12h pour toutes les classes</b>	

## 2. Assiduité

A partir de l'âge de 5 ans, l'assiduité est obligatoire. Elle conditionne la réussite de la scolarité.

**Il est demandé aux parents de bien vouloir informer instamment l'école de l'absence de leur enfant en envoyant un email ou en appelant avant 9h30.**

**Toute absence prévisible (rdv médical, évènement familial) doit être signalée par une note des parents dans le cahier de correspondance de l'élève en y indiquant les motifs précis. La direction est seule habilitée à autoriser l'absence de l'élève (les départs en vacances anticipés ne sont pas admis par exemple).**

Au retour d'une absence imprévue, un justificatif écrit (cahier de correspondance) sera également exigé.

Les enfants malades ne seront pas acceptés à l'école.

Si votre enfant s'est blessé à la maison, a des contusions, bleus, blessures, il est demandé de le signaler au corps enseignant et à la Direction dès l'entrée en classe.

Si votre enfant a des poux, il ne sera pas accepté à l'école tant qu'un traitement n'aura pas été mis en œuvre.

Toute maladie contagieuse doit être également signalée. Au retour à l'école de l'élève, un certificat médical peut être demandé par la Direction.

## 3. Modalités de sortie de l'établissement

Pour chaque personne habilitée à venir chercher des enfants à l'école, un formulaire d'autorisation portant son nom, son prénom est exigé (disponible sur simple demande par mail).

## 4. Comportement : objectif de l'éducation

Lors de leur séjour dans notre école, nous encourageons nos élèves à respecter les autres pour être respectés, à s'exprimer poliment, à écouter les consignes, à devenir autonome, à avoir confiance en soi, à être tolérant. Nous demandons aux parents de nous soutenir dans cet effort.

## 5. Discipline

Un comportement correct est exigé de tous : enfants, personnel de l'école, parents, tuteurs, adultes autorisés.

Tout objet à risque est interdit à l'école.

Tout comportement répréhensible peut faire l'objet d'une réprimande : comportement agressif ou violent (violence physique ou verbale).

Les chewing-gums sont interdits à l'école. Les sucreries et les bonbons sont exceptionnellement autorisés pour marquer un évènement (fête, anniversaire, etc.).

Les jeux électroniques et les téléphones portables ne sont pas autorisés à l'école.

## 6. Tenue des élèves

Une tenue correcte est exigée.

Dans l'école : tenue quotidienne pour toutes les sections :

- T-shirt de l'école (polo manches courtes ou longues selon la saison)
  - Blouson polaire
  - Coupe-vent
- Pour le sport :
- Un t-shirt blanc
  - Un pantalon de jogging bleu marine
  - Des chaussures de sport

**Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant, de manière lisible.**

Vous pouvez commander l'uniforme directement en ligne : [www.sud.co.uk](http://www.sud.co.uk)

Les vêtements oubliés ou non réclamés à chaque fin de trimestre l'année scolaire en cours seront remis à la disposition d'associations caritatives.

Les cheveux doivent être attachés et devront être vérifiés régulièrement (poux) : les ongles coupés régulièrement également.

## 7. Objets de valeur

L'école ne peut être tenue pour responsable des sommes d'argent ou objets de valeur confiés aux enfants. Tout objet ou vêtement doit être marqué au nom de l'enfant. Les enseignants font de leur mieux pour éviter tout problème, mais l'école n'est pas responsable des vêtements/objets détériorés ou perdus.

**Il est interdit d'amener un jouet à l'école (seul le doudou est toléré en Petite Section uniquement).**

## 8. Sorties pédagogiques

L'école organise régulièrement des sorties ou événements. Les frais liés à ces derniers ne sont pas compris dans les frais de scolarité. Pour chaque sortie, une participation forfaitaire est demandée aux parents. De même, une autorisation parentale dûment signée et retournée en temps et en heure est indispensable pour garantir la participation de votre enfant à la sortie.

De plus, certaines sorties exigent un nombre d'encadrants adultes accrus et nécessitent donc la participation de parents bénévoles ; l'école se réserve le droit d'annuler la sortie en cas de nombre d'adultes insuffisant.

## 9. Restauration scolaire

La Petite Ecole Bilingue est une école excluant tout aliment à base de fruit à coque.

L'école met en place tous les jours un service de cantine pour les enfants **sauf le mercredi**.

L'école certifie prendre les mesures préventives dans le choix des menus proposés aux enfants, pour leur sécurité alimentaire. Les menus sont publiés sur le blog de l'école de manière régulière à titre indicatif. Des changements de dernière minute sont possibles. Le choix d'une option végétarienne est toujours offert.

Le goûter du matin est fourni par l'école pour les classes de Petite et Moyenne Section moyennant une participation mensuelle de £5. Les élèves de Grande Section au CM2 sont libres d'apporter leur propre goûter du matin en veillant à limiter les produits sucrés. Le goûter de l'après-midi doit être pris après la classe.

## **10. Communication avec l'école/ Rencontre avec les enseignants**

Si vous désirez rencontrer l'enseignant(e) de votre enfant, nous vous demandons de prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de communication. Il est demandé aux parents de le consulter et le viser si nécessaire de façon quotidienne.

Le blog de l'école est également un outil de communication : il est accessible à toutes les familles (pages d'informations générales). Les pages dédiées aux classes sont accessibles aux seuls parents d'enfants de l'âge concerné.

Si vous souhaitez rencontrer la Directrice, le rendez-vous doit être pris auprès du secrétariat.

Nous souhaitons privilégier le dialogue en cas de différend et insistons sur une collaboration étroite entre les enseignants, les parents et les membres de la Direction.

## **11. Accès à l'établissement**

Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'établissement sauf en cas de rdv, utilisation de la garderie ou évènement exceptionnel au sein de l'école.

En cas de visite, les parents sont invités à utiliser exclusivement les escaliers avant (à droite de l'entrée) après avoir rempli le registre visiteurs et s'être munis d'un badge.

## **12. Contact en cas d'urgence**

La complétude et remise des divers documents de rentrée est obligatoire (fiche contact, médicale...). En cas de perte, merci de redemander le formulaire souhaité par email.

Nous prions les parents de tenir l'école étroitement et systématiquement informée de tout changement de coordonnées (téléphone, adresse, téléphone mobile...). En cas d'urgence, nous devons être en mesure de contacter les parents.

Date :

Signature de l'élève :

Signature de la mère :

Signature du père :